



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 904 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 885
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **13 mars 2018** le règlement ci-haut mentionné.

L'objet de ce règlement est d'actualiser le traitement des élus à la Ville de Malartic, à savoir : la rémunération de base, la rémunération additionnelle, l'allocation de dépenses et l'indexation. Ce règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville sis au 901, rue Royale à Malartic, du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Malartic, ce 15 mars 2018.

M^e Kathy Gauthier

Greffière